



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE POSE DE BANDEROLE

Animation :

.....  
.....

Date :

.....

Organisateur :

.....

Numéro de téléphone : .....

Texte de la banderole :

.....  
.....  
.....  
.....

Règlement :

Le Maire de La Couarde met à disposition des organisateurs d'animations et d'évènements trois sites d'accrochage GRATUIT avec chacun 6 emplacements.

Il est demandé aux organisateurs de déposer leurs demandes au minimum 2 semaines avant les évènements. Formulaire téléchargeable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.lacouardesurmer.fr/vivre-la-couarde/vie-associative/kit-manifestation>

Les banderoles feront au maximum 3 m de longueur et 0,6 m de hauteur.

Les organisateurs assureront la pose et la dépose des banderoles.

Elles seront accrochées au maximum 3 jours avant l'évènement (sauf exception explicitement autorisée par le maire) et décrochées le lendemain.

2 emplacements par site seront réservés aux activités hebdomadaires saisonnières avec autorisation d'accrochage permanent pendant toute la saison estivale (la mairie se réserve toutefois le droit d'utiliser ces emplacements en cas de force majeure).

Les banderoles ne devront pas se chevaucher.

Les banderoles non autorisées ou non retirées seront décrochées par les services municipaux et pourront être récupérées aux ateliers municipaux sur rendez-vous.